

LISTE ROUGE

DES ANTIQUITÉS AFGHANES EN PÉRIL



RedList
ListeRouge
ICOM

LISTE ROUGE

DES ANTIQUITÉS AFGHANES EN PÉRIL

Le peuple afghan a subi de lourdes pertes humaines et matérielles, ainsi que la destruction délibérée de monuments, de musées et de collections pendant les guerres des années 1980 et 1990. Il assiste aujourd'hui à la lente spoliation de son patrimoine culturel par des pillards qui mettent à sac les sites archéologiques et des trafiquants qui font sortir les objets du pays de façon frauduleuse, le plus souvent, semble-t-il, en corrélation avec d'autres actes criminels. La situation durera tant que ces trafiquants auront accès aux marchés étrangers d'acheteurs d'antiquités illicites.

Afin de lutter contre le saccage et la destruction des sites archéologiques afghans, le Conseil international des musées publie cette *Liste Rouge des antiquités afghanes en péril* comme un instrument au service des autorités judiciaires, et pour sensibiliser l'opinion publique et promouvoir la coopération internationale concernant la protection du patrimoine culturel de l'Afghanistan.

Cette *Liste Rouge* est la quatrième de la série des *Listes Rouges des antiquités en péril* publiées par l'ICOM. Il s'agit de listes représentatives de types ou de catégories d'objets généralement protégés par la législation nationale et les accords internationaux, et faisant l'objet de trafic illicite international. Ces listes sont dressées par des équipes d'experts internationaux spécialisés en archéologie et en ethnologie du pays ou de la région d'origine. Les illustrations représentent des objets qui, à la connaissance des experts, n'ont pas été volés ni acquis de manière illicite. Les *Listes Rouges* visent à protéger le patrimoine culturel en péril en aidant les officiers des douanes et de police, les marchands d'art, les musées et les collectionneurs à repérer des objets dont la provenance peut être illicite. Il est conseillé aux acquéreurs potentiels de ne pas les acheter à moins que ces pièces soient accompagnées d'un titre de propriété et d'un certificat de provenance vérifiables, et les autorités sont priées de prendre les mesures qui s'imposent en cas de présomption de provenance illicite, dans l'attente d'une enquête plus approfondie.

Introduction

Le riche patrimoine archéologique de l'Afghanistan revêt une importance universelle. Il est aujourd'hui gravement menacé par la destruction et le pillage organisés auxquels se livrent des criminels. Le musée national d'Afghanistan à Kaboul a été mis à sac et dépouillé d'une partie de ses collections qui ont trouvé nombre d'acquéreurs sur le marché de l'art. Les monuments et sites historiques, de l'âge de pierre au XXe siècle, sont détruits et systématiquement pillés.

Toutes sortes d'objets fabriqués dans les matériaux les plus divers, de la préhistoire aux périodes indo-grecque, bouddhiste et islamique sont en train de disparaître. Des sculptures, des éléments architecturaux, des manuscrits, des objets en bronze, en bois et en céramique sont inexorablement exportés en toute illégalité. Il est du devoir de la communauté internationale de s'unir pour protéger ce patrimoine culturel unique.

Objectif de ce document

Ce dépliant a été conçu comme un instrument à l'intention des musées, des marchands d'œuvres d'art et des collectionneurs, des officiers des douanes et de police pour les aider à identifier les objets qui pourraient provenir illégalement d'Afghanistan. Cette *Liste Rouge* recense dans plusieurs catégories les types d'objets les plus susceptibles d'apparaître illégalement sur le marché des antiquités de manière à pouvoir les identifier. Ces objets sont placés sous la protection de la législation afghane qui en interdit l'exportation et la vente. Un appel est lancé à tous les musées, aux salles des ventes, aux marchands d'art et autres collectionneurs afin qu'ils n'acquiescent aucun de ces objets sans avoir pris parfaitement connaissance de leur provenance et de leur titre de propriété.

La *Liste Rouge des antiquités afghanes en péril* n'est nullement exhaustive et tout objet ancien mis en vente et censé provenir d'Afghanistan doit être traité avec beaucoup de circonspection et de méfiance.

Le patrimoine culturel afghan est protégé par :

*La Loi sur la préservation du patrimoine culturel et historique
Acte N° 828, 31 sawar 1383, du 20 mai 2004*

*Le 20 mars 1979, l'Afghanistan ratifie la Convention de 1972
concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*

*Le 8 septembre 2005, l'Afghanistan accepte la Convention de 1970
concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher
l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels*

LA LISTE ROUGE COMPREND LES CATÉGORIES D'OBJETS SUIVANTES :

(Les images présentées dans cette édition ne représentent aucun objet volé. Elles servent uniquement à illustrer les catégories d'objets qui sont la cible du trafic illicite.)

PÉRIODE PRÉISLAMIQUE

Poterie/céramique

Les formes et les motifs floraux qui ornent ces poteries sont caractéristiques du plus ancien site protohistorique d'Afghanistan. [illus. 1]



1. Gobelets en terre décorés de feuilles de pipal, de Mundigak, III^e millénaire av. J.-C., H. 9 à 19 cm. © Musée Guimet, photo Thierry Ollivier.

Pièces métalliques primitives

Les outils en cuivre présentent souvent des signes de forte corrosion. On trouve des lames plates, des pointes de flèche, des fers de hache, des perceurs, des lames et des haches ouvragés de différentes formes et longueurs. [illus. 2, 3, 4, 5]



2 à 5. Pointes de flèche et de lance en cuivre et fers de hache ouvragés, III^e-II^e millénaires av. J.-C. © Crown.

6, 7. Flacons de cosmétiques en alliage de cuivre, ca. III^e-II^e millénaires av. J.-C. © Crown.



Pots de cosmétiques en métal

Petits récipients parfois montés sur trois pieds et revêtant la forme d'un animal. Certains sont munis d'une tige servant à appliquer le produit cosmétique. [illus. 6, 7]

8. Petite statuette, Bactriane, H. max. 14 cm, chlorite et calcite, III^e millénaire av. J.-C. © Agence photographique de la Réunion des Musées Nationaux (RMN) – Chuzeville.

Statuettes de Bactriane

Ces statuettes composites en chlorite et calcite (à la tête excessivement petite et au vêtement élaboré) seraient originaires de cette très vaste région qui s'étend du nord de l'Afghanistan à l'est de l'Iran et au sud du Turkménistan. Hauteur : 14 cm maximum. [illus. 8]



Reliquaires

Récipients, souvent de forme arrondie, pourvus d'un couvercle ou d'un stupa miniature. La plupart sont en pierre (souvent en stéatite), mais on trouve aussi des reliquaires en bronze ou en métal précieux (or ou argent). Hauteur : de 2 à 50 cm. [illus. 9]

9. Reliquaire en or en forme de stupa, I^{er} siècle, H. env. 4 cm.
© Trustees of the British Museum.



9

Bâtons en pierre (sceptres)

Les baguettes ou bâtons en pierre finement ouvragés sont parfois sculptés à une extrémité en forme de sabot de cheval. Dimension : de 50 cm à près de 2 m de long. [illus. 10]



10

10. Sceptres en pierre polie, ca. III^e-II^e millénaires av. J.-C. © Crown.

Poids en pierre

Taillés dans le granite et le calcaire, il existe plusieurs types de poids : en forme de larme, de sac, de balle parfois ornée d'un petit anneau. Hauteur : de 20 à 30 cm. [illus. 11]



11

11. Poids en granite et calcaire, H. 20 à 30 cm, ca. III^e-II^e millénaires av. J.-C. © Crown.

Sceaux

En métal, pierre dure, coquillage, os et autres matériaux. Les plus répandus sont les 'sceaux cloisonnés' ronds, offrant des images en relief de figures géométriques, de swastikas, d'oiseaux ou d'animaux. Diamètre : 2 ou 3 cm. [illus. 12, 13]



12



13

12, 13. Sceaux cloisonnés en cuivre, Bactriane, III^e-II^e millénaires av. J.-C. © Victor Sarianidi.

Ivoires

Panneaux d'ivoire sculptés. À l'origine, ils servaient à décorer de luxueux objets en bois, comme des boîtes à bijoux, sur lesquels ils étaient collés. [illus. 14, 15]



14

14. Élément de décor en ivoire de Begram. © Musée de Kaboul.



15

15. Panneau d'ivoire de Begram. © Dominique Dubois.

Monnaies

Les pièces de monnaie anciennes en bronze, argent et or sont fabriquées à la main. De manière générale, les pièces pré-islamiques sont frappées à l'effigie du roi à l'avvers et des divinités au revers. Les exemples islamiques ont pour seul décor l'écriture arabe. [illus. 16, 17, 18, 19, 20, 21]



16



17



18



19



20



21

16. 'Tablette incurvée' en argent à décor floral (VI^e-V^e siècles av. J.-C.).

17. Monnaies des Kushana : pièce en bronze d'Huvishka, fils de Kanishka I^{er} (153-191 ap. J.-C.).

18. Monnaies indo-scythes : pièce en argent d'Azès I^{er} (57-20 av. J.-C.).

19. Monnaies indo-grecques : pièce en argent de Ménandre I^{er} (165-130 av. J.-C.).

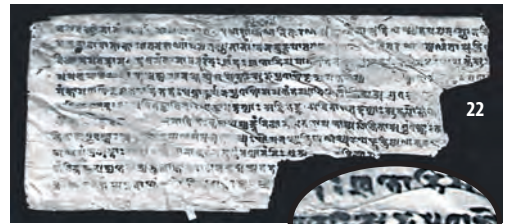
20. Monnaies des Ghaznévides (962-1186 ap. J.-C.) : pièce d'or de Qiwam-al-Daulah Tughrîd (444 AH).

21. Monnaies sassanides : pièce en argent de Shahpur II (226-642 ap. J.-C.).

© Musée national de Kaboul & Bibliothèque nationale de France.

Manuscrits

Anciens manuscrits avec caractères d'écriture indic ou parfois bactrienne. En général sur papier en feuille de palme, écorce de bouleau ou vélin. [illus. 22]



22

22. Textes sacrés bouddhistes sur papier, VI^e-VIII^e siècles. © Musée de Kaboul.

Fragments de peintures murales

Les fragments de peintures murales sont essentiellement composés de pigments à base de couleurs primaires (rouge, bleu, vert, jaune). Les contours des personnages sont soulignés d'un trait noir. La peinture se compose d'une sous-couche de blanc sur un fond constitué de mortier et de matière végétale. Les sujets varient mais représentent souvent des figures du Bouddha. [illus. 23]



23. Bouddha, fragment de Kakrak. © Musée de Kaboul.

23

Sculpture bouddhiste

A/ Reliefs et têtes en pierre : les reliefs en schiste de style 'Gandhara' évoquent parfois des sujets narratifs. [illus. 24, 25]

B/ Stucs : avec de fortes réminiscences de l'hellénisme dans une élégante définition des types bouddhistes. [illus. 26]

C/ Argile peinte : fragments de sculpture en pierre (généralement en schiste, mais parfois calcaire), stuc et argile. Les objets représentent souvent des images simples, en général du Bouddha ou de Bodhisattva, mais parfois aussi de donateurs ou donatrices. [illus. 24, 25, 26, 27]



24



25



26



27

24. Tête en pierre. © Musée Guimet, photo Thierry Ollivier.

25. La vie du Bouddha, schiste de Hadda, I^{er}-III^e siècles, H. 78 cm, l. 36 cm. © Musée Guimet, photo Thierry Ollivier.

26. Tête de femme en stuc, de Hadda, III^e-IV^e siècles, H. 10,7 cm, l. 6 cm. © Musée Guimet, photo Thierry Ollivier.

27. Buste de femme en terre polychrome, IV^e-V^e siècles.

© Musée de Kaboul.

PÉRIODE ISLAMIQUE

Manuscrits

Les manuscrits islamiques se présentent comme des feuilles simples ou brochées. Ils contiennent une calligraphie ornementale en caractères perses, mais aussi arabes, les pages étant souvent agrémentées de motifs floraux aux couleurs variées rehaussées d'or. Il peut y avoir des illustrations en couleur ou des dessins de personnages singuliers et, plus rarement, des portraits à l'encre noire. [illus. 28]

28. Page de manuscrit, ca. XVIII^e siècle.

© Musée de Kaboul.



Ferronnerie

Il est rare de trouver sur le marché de grands produits en bronze incrustés d'or et d'argent, mais les objets aux formes multiples, composés d'un alliage de cuivre de qualité inférieure, sont répandus. Ils sont ornés de motifs incisés, parfois incrustés de laiton. [illus. 29, 30]



29



30

29. Aiguière en alliage de cuivre, ca. XIII^e siècle.

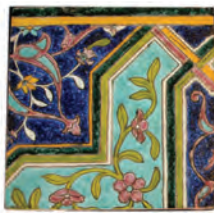
30. Aiguière en alliage de cuivre avec incrustations de cuivre, ca. XII^e-XIII^e siècles. © Crown.

Carreaux

Carreaux de céramique moulée et vernissée, quadrangulaires ou plus rarement polygonaux, portant un décor animal ou végétal, ou des inscriptions en relief. [illus. 31, 32, 33]



31



32

31. Carreau de céramique vernissée, ca. XVII^e siècle.

32. Carreaux de céramique vernissée, probablement originaires de Ghazni, ca. XI^e siècle.

33. Carreau de céramique vernissée de type perse Qajar, ca. XIX^e siècle.

© Crown.

Poterie/céramique

On retiendra en particulier les bols de 'Bamiyan' vert et jaune, au décor sgraffite (incisé). [illus. 34, 35]



34



35

34, 35. Bols en terre d'Afghanistan, ca. XIII^e siècle. © Crown.

Éléments architecturaux

Panneaux de pierre superbement ouvragés, portant en général des inscriptions en caractères islamiques ou des motifs décoratifs sculptés dans le marbre blanc. Souvent associés à des fragments d'architecture datant de chaque période de l'histoire de l'Afghanistan. [illus. 36, 37]

36, 37. Panneaux de marbre sculptés de l'époque islamique, ca. XII^e siècle. © Crown.



36



37

L'ICOM ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Conseil international des musées (ICOM), créé en 1946 pour représenter les musées et les professionnels des musées à travers le monde, a pour mission de promouvoir et protéger le patrimoine culturel et naturel, présent et futur, matériel et immatériel. Avec un réseau unique de plus de 40 000 membres répartis dans 138 pays et territoires (2018), l'ICOM est actif dans de nombreux domaines liés aux musées et au patrimoine.

L'ICOM entretient des relations formelles avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et bénéficie d'un statut consultatif au sein du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), notamment à titre d'expert du trafic illicite des biens culturels. C'est afin de mener à bien certaines de ses missions de service public international que l'ICOM collabore également avec des organisations comme INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

La protection du patrimoine en cas de catastrophe naturelle ou de conflit armé est aussi au cœur des préoccupations de l'ICOM. Ce travail est réalisé en partie grâce à son Comité pour la gestion des risques en cas de catastrophes (DRMC) ainsi que par la forte implication de l'ICOM auprès du Bouclier bleu international. À travers ses nombreux programmes, l'ICOM a la possibilité de mobiliser des experts du monde entier dans le domaine du patrimoine culturel.

En 2013, l'ICOM a créé le premier Observatoire international du trafic illicite des biens culturels afin de renforcer ses actions dans la lutte contre le trafic d'art et de patrimoine.

Les Listes rouges ont été conçues pour contrer la commercialisation illégale des biens culturels. L'ICOM remercie les experts et institutions dont le soutien inébranlable contribue grandement au succès des Listes rouges.

Les Listes rouges peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://redlist.icom.museum>

Avec le concours de :



*U.S. Department of State
Bureau of Educational and Cultural Affairs
Washington D.C.*

ICOM conseil
international
des musées

22, rue de Palestro - 75002 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 47 34 05 00 - Fax : +33 (0)1 43 06 78 62
Courriel : illicit-traffic@icom.museum - Site Internet : <http://icom.museum>